

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 26 mai 2009

Date : 26/05/2009	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 7 juillet 2009
-------------------	-------------------	----------------	---

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN) ou diffusés par mail:

- Documents relatifs aux dossiers Natura 2000 et RNR, présentés en séance pour avis

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporama relatifs aux sites Natura 2000 examinés
- Liste régionale flore : présentation de la méthodologie du groupe de travail (diaporama)
- Projets de réserves naturelles régionales (dossiers)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte rendu du groupe de travail relatif à l'examen des documents d'objectifs (Tome 1) : site « Lagune du Brusç » (SIC FR9302001) – 18/05/09
- Avis Rapporteur Scientifique DOCOB Parc National des Ecrins
- Synthèse Etude Sonneur
- Comptes rendus du groupe de travail « liste flore protégée » : 27/11/08 ; 22/01/09 ; 19/02/09
- Avis N° 2009-9 ; 2009-10 ; 2009-11 ; 2009-12

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Programme NATURA 2000
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « SIC FR9302001 : Lagune du Brusç »
- ✓ Pour information : Document d'objectifs du site « ZPS FR9310036 : Parc National des Ecrins »
- ✓ Présentation de l'étude sur le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) en région PACA
- **Pour avis** : Liste régionale d'espèces végétales protégées – bilan du groupe de travail
- Avancement de l'inventaire du patrimoine géologique
- Réserves naturelles régionales
- ✓ **Pour avis** : Projet de Réserve naturelle régionale de Puy St André
- ✓ **Pour avis** : Projet de Réserve naturelle régionale de la Poitevine

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
M. CHEYLAN G.
M. COSSON E.
M. MEDAIL F.

M. MOUTTE P.
M. ORSINI P.
M. ROUSSET CI.
M. TARDIEU CI.
M. VERLAQUE M.

Membres du CSRPN non présents :

M. BACHIMON P. (excusé)
Mme BELLAN-SANTINI D. (excusée)
Mme BERNARD-LAURENT A. (excusée)
M. CHAPPAZ R.
M. COROT D.
M. DUMONT B.

M. FRANCOUR P. (excusé)
M. GRILLAS P. (excusé)
M. MAGNIN F.
M. MAUREL N. (excusé)
M. NAPOLEONE CI. (excusé)
M. QUEZEL P. (excusé)
M. VIDAL E. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

Représentants de l'association pour la protection des sites et du littoral du Brusç :

M. ANNIBAL J.L. ; 2 autres membres

Comm. d'agglomération TPM: M. DONNAT J. M.

IOPR: ROUANET E. ; M. BONNEFONT

J.L. ; M. DURAND R. ;

DDAF 05: Mme POTIN C. ; Mme LOCHON S.

PNE : M. BONET R. ; M. FARNY G. ; M.

VILLETARD M. ;

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ; Mlle RAQUET V. ; Mme VIDAL I. ; PEYRON A. ; Mme GENDRE M. ;

M. ROLLAND R.

CRAVE : M. PHISEL M.

CBNA : M. VAN ES J. ; M. GARRAUD L.

Conseil Régional : Mme LAMOUREUX C. ;

M. GONDOLO P.

LPO PACA : M. KABOUCHE B.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 12 mars 2009 est approuvé. Compte tenu de son envoi tardif, les participants qui le souhaitent peuvent transmettre d'éventuelles observations.

2. Document d'objectifs du site « Lagune du Brusç » (SIC FR9302001)

Opérateur : Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

Rapporteur scientifique: Denise Bellan-Santini

Le groupe de travail (GT) préalable au plénier du CSRPN s'est tenu le 18 mai 2009. Le contenu du Tome 1 du DOCOB a été présenté par l'IOPR pour la partie Diagnostic biologique et le chargé de mission de la ville de Six-Fours pour la partie socio-économique. Le compte-rendu de cette réunion est disponible. Le travail a été jugé comme satisfaisant et correspondant au cahier des charges. Il a donc été validé sous réserve de quelques modifications demandées.

Le rapporteur scientifique et Président du CSRPN, Marcel Barbero, souligne la qualité du travail réalisé. Il rappelle que c'est un cas unique d'atoll- récif barrière en Europe. Il encourage la municipalité à poursuivre les actions de restauration de la lagune. D'après lui, il est préférable de ne pas trop insister sur les espèces invasives dans la présentation mais au contraire de mettre l'accent sur les possibilités de restauration du milieu.

A la question d'un des membres du CSRPN sur l'influence de la pollution du ruissellement latéral à l'est de la lagune et notamment de la pollution automobile, la ville de Six-Fours indique qu'à terme est prévue la mise en place de bassins de rétention avec déboureur, déshuileur. La responsable du pôle Natura 2000 mentionne que ce type de dispositifs ne rentre a priori pas dans les actions éligibles aux financements européens dans le cadre de Natura 2000.

Le président du CSRPN souhaite que l'ensemble de la biodiversité à la fois terrestre et marine soit prise en compte du fait de leur interface et interdépendance. Un des membres du CSRPN s'étonne également que la partie terrestre ne soit pas en site Natura 2000 du fait de l'intérêt des habitats et du fait par exemple que l'île du Grand Rouveau soit déjà propriété du Conservatoire du Littoral (CELRL).

La responsable du pôle Natura 2000 indique qu'il s'agit d'un vieux site, certainement améliorable, et qu'au terme de l'élaboration du Docob, l'opérateur peut faire une proposition d'extension du périmètre du site à condition que le Copil en fasse également la demande et que cette demande s'appuie sur des arguments scientifiques et respecte la cohérence du site. Le président du CSRPN indique que M. Ricard était favorable à ce que les îles fassent partie d'un réseau d'espaces protégés.

Un des membres du CSRPN souhaite que l'objectif de conservation relatif à l'information du public soit remonté en 1^{ère} priorité puisque toutes les menaces sont essentiellement anthropiques.

Le président du CSRPN souhaite que les recommandations concernant la lagune du Brusç émanant de l'arrêté du tribunal administratif annulant le PLU de Six-Fours soient respectées. A ce propos il rappelle l'objectif, résultant du groupe de travail du 18 mai, de maintenir seulement une dizaine de bateaux dans la lagune pour des raisons de patrimoine paysager. Cet objectif serait à viser à moyen terme.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 9 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie du tome 1 du SIC (FR9302001) sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.

3. Document d'objectifs du site «Parc National des Ecrins» (ZPS FR9310036)

Opérateur : Parc National des Ecrins - Ricard Bonnet - Matthieu Villetard

Rapporteur scientifique : Ariane Bernard –Laurent

Le Parc National des Ecrins est opérateur du site depuis une dizaine d'années. Le DOCOB représente un énorme travail de compilation et d'analyses des données sur 30 ans. Compte tenu de la localisation du site, intégralement dans le cœur du Parc, l'élaboration du document d'objectif est réalisée sous la responsabilité du conseil d'administration du Parc. Ce DOCOB est présenté pour information aux membres du CSRPN.

Il résulte d'un travail collectif auquel ont participé des personnes de chacun des 7 secteurs administratifs du PNE et de l'équipe scientifique du Parc. Les chargés de mission ont en outre travaillé en étroite collaboration avec leur rapporteur scientifique qui félicite l'équipe du PNE pour ce document de qualité ayant bénéficié de sa connaissance approfondie des composantes écologiques et socio-économiques du territoire du Parc.

Le plan d'action est d'ores et déjà un document opérationnel puisqu'il est décliné par espèce et par territoire (secteur, commune). Le Parc a particulièrement veillé à la mise à disposition des informations contenues dans leur plan d'action par la rédaction d'une note de synthèse et la fourniture de Cdrom aux membres du CSRPN. Le Cdrom restant le meilleur support pour lecture du document puisqu'il a été établi sous format de texte allégé faisant référence à une succession de liens hypertextes.

Les membres du CSRPN soulignent la bonne collaboration du Parc lors de l'inventaire géologique national et la synergie existant au sein du réseau des parcs nationaux pour la mise en place d'observatoires, l'échanges de données et de savoir-faire.

L'avis du rapporteur scientifique est joint au présent compte-rendu.

4. Etude sur le sonneur à ventre jaune

Cette étude transversale a été confiée au CRAVE et remise aux services de l'état en 2008. Les résultats de cette étude prennent en compte des données de 1977 à nos jours.

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un petit crapaud (amphibien, anoure), d'environ 5cm, aux mœurs discrètes, qui se laisse souvent flotter à la surface des petits points d'eau stagnante à végétation pionnière bien ensoleillés. Les adultes comme les jeunes présentent une face dorsale grise. La face ventrale et l'intérieur des pattes sont jaunes avec de grandes taches noires ou grises bleuâtres irrégulières.

En raison de leur dépendance directe des milieux aquatiques et des milieux terrestres, les amphibiens sont considérés comme d'excellents indicateurs biologiques car ils sont soumis à de grandes contraintes écologiques. En outre, leur position trophique fait qu'une large part des vertébrés et des invertébrés ont une relation d'interdépendance forte, parfois vitale avec ces animaux. Le sonneur à ventre jaune est une espèce qui témoigne de cette importance. La destruction, la dégradation par l'homme de son habitat, l'ont placé parmi une des espèces d'amphibien les plus menacées. L'Union Européenne l'a classé sous le statut d'espèce vulnérable en l'inscrivant à l'annexe II de la directive Habitats. Le rapport a pour but de faire le point sur l'état des connaissances de terrain du sonneur.

La présentation faite par M. Phisel a été très appréciée par les membres du CSRPN. Les sites Natura 2000 abritant l'espèce ont été répertoriés au cours de la présentation. Pour certaines autres stations de l'espèce hors site Natura 2000, il été évoqué l'idée de mettre en place des APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de biotope) ou la possibilité d'étendre des sites Natura 2000 existants. Les membres du CSRPN mandatent Marcel Barbero et Emmanuel Cosson pour examiner avec la DDAF et la DREAL les outils à retenir, en fonction des éventuels autres enjeux identifiés par secteur.

Il a été rappelé que les stations de sonneur sont très éphémères rendant l'espèce vulnérable et menacée d'extinction. En effet, certains sites sont localisés dans des traces de roues boueuses sur des pistes. D'après certains membres du CSRPN il existe quelques stations dans les Alpes de Haute-Provence, la Drome, l'Isère, le Limousin mais apparemment les populations ne sont pas en connexion. De plus la légitimité du statut natif de cette espèce devrait être confirmé par des études de génétique des populations car il existe des présomptions d'importation de l'espèce. L'étude est à rapprocher de la sous-espèce existant dans les Balkans.

La note de synthèse du rapport est jointe au présent document.

5. Liste régionale d'espèces végétales protégées – bilan du groupe de travail

J. Van Es et L. Garraud présentent le résultats des travaux sur la proposition d'actualisation de la liste régionale d'espèces végétales protégées. L'approche quantitative, doublée d'un avis d'experts (trois réunions) permet de repositionner les enjeux réels et clarifier les critères de choix. La liste obtenue propose 376 espèces auxquelles sont rajoutées 11 espèces présumées disparues.

Plusieurs points donnent lieu à débat :

- les espèces en limite d'aire de la région voisine : l'appréciation de l'enjeu est variable selon que l'on estime que la vulnérabilité a été surévaluée (minimise la responsabilité de la région) ou au contraire que cette limite d'aire renforce la valeur de la présence de l'espèce
- les espèces liées aux milieux cultivés : l'interprétation affinée du texte juridique permet de prendre en compte ces espèces dont l'intérêt est à nouveau souligné. Le CSRPN demande que les espèces messicoles répondant aux critères de sélection soient intégrées dans la proposition de liste.
- la prise en compte des habitats : le groupe de travail a longuement débattu de ce point. Même si la liste d'espèces protégées n'est pas l'outil réglementaire directement adapté, il y a forcément une prise en compte à travers des espèces représentatives.
- *Hesperis inodora* : après échanges, il est choisi de la maintenir dans la liste (population diploïde très intéressante)
- *Pinguicula arvetii* : suppression de la liste (erreur taxonomique)

Le président remercie les conservatoires botaniques et les experts pour la qualité du travail réalisé. La DREAL transmettra les résultats obtenus au MEEDDAT et informera le CSRPN des suites de l'instruction.

Dans l'attente d'un résultat, qui peut durer plusieurs mois, la **liste présentée reste strictement confidentielle**. En effet seule la liste actuelle ayant une valeur réglementaire, **il importe de ne pas créer de confusion par une citation inappropriée d'espèce (de classement ou déclassement)**. Il ne s'agit à ce stade que d'une proposition qui pourra, le cas échéant, évoluer d'ici son approbation.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 10 joint): le conseil, sous réserve des compléments demandés sur les espèces messicoles, propose d'adopter la méthodologie d'élaboration et la proposition d'actualisation de liste régionale des espèces végétales protégées, coordonnées et restituées par les Conservatoires Botaniques CBNA et CBNMED.

6. Avancement de l'Inventaire du patrimoine géologique

Claude Rousset présente l'avancement de l'inventaire du patrimoine géologique :

- Bouches du Rhône (coordination G. Cheylan) : les fiches géotope seront prêtes en septembre
- Hautes Alpes (participation très active de D. Brugot (Parc National des Ecrins) et du CBGA (tête de réseau) : fiches pour fin année 2009
- Vaucluse et Alpes de Haute Provence : les inventaires sont faits (liste de sites) avec la participation des deux réserves géologiques, du PNR Verdon et de S. Menicucci ; les fiches seront établies courant 2010
- Le Var et les Alpes maritimes seront traités ultérieurement

Les fiches réalisées seront soumises à la validation du Conseil Régional, du CSRPN puis du MNHN.

A noter que sans attendre ces résultats, le MEEDDAT a demandé l'établissement d'une liste de sites à protéger, vraisemblablement pour renseigner rapidement la stratégie de protection d'aires protégées (action Grenelle).

7. Projet de réserve naturelle régionale des Partias

Le projet de Réserve Naturelle Régionale des Partias (685 ha de propriété communale) s'appuie sur l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire des « Partias-Condamine ». La LPO a monté le dossier à la demande de la municipalité qui a souhaité prolonger son engagement en faveur de la protection de son territoire. Un dossier remis en séance et la présentation de B. Kabouche permettent de prendre connaissance du projet : intérêt pour la biodiversité ; périmètre préservé de l'aménagement ; verrou sud au développement de Serre Chevalier.

Les échanges permettent de préciser :

- l'intérêt pédagogique de la progression altitudinale
- les études ayant servi à la synthèse présentée
- le principe des instances de fonctionnement : gestionnaire, comité de gestion, comité scientifique
- la procédure d'instruction et l'application de la réglementation
- le rôle respectif du projet de réglementation et du plan de gestion

Quelques points d'incohérence (réglementation de la chasse notamment) et corrections nécessaires sont relevés.

D'une façon générale, le conseil pense qu'il faut établir des éléments de doctrine et souhaite qu'un document cadre vienne préciser les activités possibles et tolérées en RNR. Ce document servira d'appui à la création des futures réserves et permettra d'éviter des distorsions trop importantes.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 11 joint): le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du Vallon des Partias (commune de Puy St André – 05).

8. Projet de réserve naturelle régionale de Poitevine - Regarde-venir

Le projet concerne l'ancienne RNV de La Poitevine (149 ha en propriété privée) augmentée du domaine de Regarde –Venir contigu (71 ha, propriété du CEEP). Son intérêt biologique est présenté par Gilles Cheylan qui resitue cet ensemble dans le contexte global de la Crau. Le projet de RNR permet de réunir une propriété anciennement morcelée et reprend l'association typique entre Crau sèche et Crau humide.

Les échanges confirment le très fort intérêt patrimonial, en relation avec les activités humaines. Ce projet est en pleine cohérence avec l'action de conservation engagée sur la Crau depuis de nombreuses années .

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 12 joint): le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale de La Poitevine-Regarde-Venir (commune de Grans – 13).

9. Echanges sur la politique des protections régionales (PNR et RNR)

La présence de Mme Lamouroux, présidente de la commission environnement du Conseil régional est l'occasion d'un partage sur les aspirations, stratégies et projets de protection.

Concernant les RN Régionales, dont la compétence a été transférée au Conseil Régional, Mme Lamouroux assure de la prise en compte progressive de cette responsabilité par les élus de PACA. La Tour du Valat est validée en RNR depuis le 4/07/08, les tufs de St Maurin sont en cours de validation (comité de massif le 6/07/09). Plusieurs projets sont plus ou moins avancés. Les dossiers seront présentés régulièrement à échéance des agréments des ex-RNV.

La réflexion qui sera menée dans le cadre de l'établissement d'une stratégie régionale de la biodiversité (engagement Grenelle) sera l'occasion d'établir la doctrine en cohérence avec les outils existants et les politiques des partenaires.

En appui à la présentation de M. Barbero, le CSRPN émet un vœu en faveur de la prise en considération du projet de PNR de la Ste Baume. Ce territoire emblématique présente de multiples intérêts patrimoniaux : géologique, archéologique, religieux, biodiversité, forêt méditerranéenne, etc...

10. Questions diverses

- Natura 2000 :
 - De nouveaux rapporteurs scientifiques ont été désignés:
 - Site FR9312015 Etangs entre Istres et Fos : Gilles Cheylan
 - Site FR9301566 Site à chauves-souris de Breil-sur-Roya : Marcel Barbero remplace Emmanuel Cosson
 - Site FR9301620 Plaine de Vergelin – Fontigon – Gorges de Chateaudouble – Bois des Clappes : Claude Rousset remplace Emmanuel Cosson
 - La Diren Languedoc-Roussillon a lancé plusieurs référentiels :
 - Chiroptères (terminé et à passer en CSRPN LR)
 - Milieux lagunaires (terminé et diffusé)
 - Milieux aquatiques (terminé et à passer en CSRPN LR)
 - Milieux agro-pastoraux (terminé et à passer en CSRPN LR)
 - ZPS (terminé et à passer en CSRPN LR)
 - le 6 avril 2009, le pôle Natura 2000 de la DREAL PACA a organisé une journée d'échanges scientifiques et techniques sur le thème de la rivière, regroupant opérateurs et animateurs, ainsi que scientifiques et services de l'état.
 - le débat sur les études transversales à lancer est reporté au 7 juillet 2009.
- Menace sur un genre nouveau de curculionidé : G. Alziar informe de la présence d'un charançon du genre Troglorynchus (genre nouveau) , dont c'est la seule localité connue, dans une grotte du paillon qui serait menacée par une carrière. Il faut rassembler des éléments d'information sur le projet de carrière (DREAL), sur le foncier et le PLU (localement).
- G. Alziar informe de sa participation aux travaux engagés en vue de la préparation du livre rouge des Orchidées de France
- L'Arrêté de biotope pour l'arméria de Belgentier est signé : arrêté préfectoral du 11 mai 2009 pour une surface de 33ha 43a
- CSPNB : parution du Tome 2 de présentation de la biodiversité - « les réseaux de la vie » : information sur la disponibilité de l'ouvrage

La prochaine réunion plénière du CSRPN est fixée au mardi 7 juillet 2009

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h 30

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 9 Date : 26/05/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site <u>« Lagune du Brusç » (SIC FR9302001)</u> au titre de la Directive Habitats	<u>Opérateur</u> : Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée – Jean-Marc Donnat <u>Rapporteur scientifique</u> : Denise Bellan-Santini

L'intégralité du Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site a été présentée et examinée le 18 mai 2009 en groupe de travail. Ce groupe est préalable au plénier du CSRPN et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DREAL et annexé au présent avis.

Une présentation plus générale a été faite aux membres du CSRPN réuni le 26 mai 2009 en séance plénière. Les grandes conclusions du groupe de travail ont été exposées aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique qui propose de valider ce document sous réserve de la prise en compte de quelques observations émises.

Avis N° 2009-9 : le Conseil, compte tenu des remarques très favorables et des quelques observations émises par le groupe de travail du 18/05/09, propose de valider le Tome 1 du DOCOB sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.

Les membres du conseil mandatent le rapporteur scientifique pour valider le document final avec l'appui de la DDEA 83 et de la DREAL.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2009 – 10		
Date : 26/05/2009	Objet : Actualisation de la liste régionale d'espèces végétales protégées en Provence Alpes Côte d'Azur	Vote : Unanimité

Depuis l'élaboration des listes d'espèces végétales protégées au niveau national (1982, modifications en 1995) et de la région PACA (1994), la connaissance de la répartition et de la fréquence des espèces a considérablement progressée, suite aux inventaires floristiques menés dans les différents départements de cette région. Ce nouvel éclairage fait aujourd'hui apparaître, parmi les espèces végétales non protégées, un lot important d'espèces très rares et menacées. La réalisation de la liste rouge des espèces des Hautes-Alpes (Garraud et Van Es in *Chas et al.*, 2006) illustre ces progrès accomplis ces dernières années dans la connaissance des espèces en faisant apparaître que, à l'échelle d'un département, 45,9% des espèces les plus prioritaires en terme de conservation ne bénéficient d'aucun statut de protection ! Parallèlement, certains taxons se sont révélés plus fréquents que ce qui était connu en 1994, au moins sur une partie du territoire de PACA, et leur maintien sur des listes d'espèces protégées demandait à être évalué de nouveau.

Par ailleurs, l'évolution des connaissances taxonomiques a rendu caduque la valeur de certains taxons figurant sur la liste régionale (*Papaver glaucioides* Roux devenu synonyme de *P. dubium* L.) de même que la révision de la liste nationale en 1995 a pu induire des doublons entre les deux niveaux de protection (cas du genre *Athenia* par exemple).

La liste actuelle des espèces protégées en PACA étant devenue inadaptée à la prise en compte réelle des enjeux de conservation majeurs, la DIREN (DREAL) a proposé au CSRPN de confier l'élaboration d'une proposition d'actualisation de cette liste. Les deux CBN (CBNMED et CBNA) ont été assistés d'un groupe d'expert mandaté par le CSRPN, composé de Messieurs Barbero ; Gomila ; Grillas ; Medail ; Moutte ; Salanon ; Verlaque. Trois réunions ont été tenues : 27/11/08 ; 22/01/09 ; 19/02/09 , la DIREN assurant le secrétariat de ces séances de travail.

Le CSRPN en formation plénière a été régulièrement tenu au courant de l'avancement des travaux :

- 30/11/06 : décision d'engagement de la démarche et approbation de la méthode de travail
- 3/06/08 : discussion des critères de sélection
- La réunion plénière du 26 mai 2009 a permis la présentation et l'examen des résultats.

Avis N° 2009-10: le conseil, sous réserve des compléments demandés sur les espèces messicoles, propose d'adopter la méthodologie d'élaboration et la proposition d'actualisation de liste régionale des espèces végétales protégées, coordonnées et restituées par les Conservatoires Botaniques CBNA et CBNMED.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 - 11

Date : 26/05/09	Objet : Projet de Réserve Naturelle régionale des Partias (Commune de Puy St André – 05)	Vote : unanimité
--------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 mai 2009, a étudié le dossier : Projet de Réserve Naturelle Régionale des Partias (commune de Puy St André ; département 05). Le dossier de présentation, remis en séance, a été mis auparavant à la disposition des membres sur l'Extranet CSRPN.

Le dossier est présenté par Benjamin Kabouche au nom de la LPO

La demande de Réserve Naturelle Régionale des Partias (685 ha de propriété communale) s'appuie sur l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire des « Partias-Condamine ». La municipalité a souhaité prolonger son engagement en faveur de la protection de son territoire .

Au vu des éléments présentés, le Conseil confirme l'intérêt biologique et pédagogique de la future réserve. Sa position stratégique au regard des aménagements du domaine skiable proche renforce encore la légitimité de préserver ce vallon des effets de la fragmentation et de la fréquentation excessive. La gestion préconisée (à travers la réglementation précisée par le plan de gestion) devra être conforme aux éléments de doctrine communs à l'ensemble des réserves naturelles, éléments qui pourront être précisés pour le niveau régional.

Avis N°2009- 11: le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du Vallon des Partias (commune de Puy St André – 05).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 - 12

Date : 26/05/09	Objet : Projet de Réserve Naturelle Régionale de la Poitevine - Regarde-Venir (commune de Grans - 13)	Vote : unanimité
--------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 26 mai 2009, a étudié le dossier : Projet de Réserve Naturelle Régionale de la Poitevine - Regarde-Venir (département 13). Le dossier de présentation, remis en séance, a été mis auparavant à la disposition des membres sur l'Extranet CSRPN.

Dossier présenté par Gilles Cheylan au nom du CEEP.

La demande concerne l'ancienne RNV de La Poitevine (149 ha en propriété privée), augmentée du domaine de Regarde -Venir contigu (71 ha, propriété du CEEP). Le projet de RNR permet de réunir une propriété anciennement morcelée et reprend l'association typique entre Crau sèche et Crau humide.

L'intérêt biologique est largement démontré et encore accru lorsque resitué dans le contexte global de la Crau. Le Conseil confirme le très fort intérêt patrimonial de ce projet, en relation avec les activités humaines ainsi que les axes de gestion proposés. Ce projet est en pleine cohérence avec l'action de conservation engagée sur la Crau depuis de nombreuses années .

Avis N°2009- 12: le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale de La Poitevine - Regarde-Venir (commune de Grans - 13).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé